

Compte rendu de réunion Commission Sportive Fédérale Pro

Date : Vendredi 20 mars 2026

Heure : 13h00

Présents :

- Fabrice Kosiak – Président de la Commission Sportive Fédérale Pro
- Élodie Wey – Membre de la Commission Sportive Fédérale Pro
- Stéphane Lebrun – Membre de la CSF Pro
- Christophe Legout – Directeur des compétitions
- Franck Saulnier – Responsable des organisations

Objet : Décisions relatives aux reports de rencontres

(Christophe Legout et Franck Saulnier ont exposé les faits, sans prendre part au vote)

La Commission Sportive Fédérale Pro de la Fédération Française de Tennis de Table s'est réunie afin d'examiner les demandes de report de rencontres formulées par les clubs suivants : en Pro A messieurs (phase régulière, journée 13), GV Hennebont 1 opposé à SPO Rouen 1 ; et en Pro A dames (demi-finales de play-offs), Saint-Denis TT93 1 opposé à Étival-Clairefontaine A.S.R.TT 1.

Suite à la Commission Sportive Fédérale Pro en date du 13 mars 2026 réunie en raison des circonstances exceptionnelles liées à la situation géopolitique au Proche-Orient et à ses conséquences sur les déplacements internationaux de joueurs et joueuses participant au WTT Singapore Smash, les 4 clubs susmentionnés ont essayé de trouver une date parmi les 3 proposées par la FFTT.

Il apparaît que les 4 clubs ne sont pas parvenus à s'accorder sur une date commune. Ces difficultés de programmation, tant sur le plan du calendrier que des effectifs disponibles, trouvent leur origine dans les perturbations engendrées par le conflit en cours au Proche-Orient, les reports de rencontres y afférents et le calendrier sportif international du moment (championnats nationaux étrangers et Coupe du Monde individuelle à venir).

En raison:

- De cette situation de force majeure subie par les 4 clubs concernés, en particulier les clubs hôtes, liée à leurs effectifs et leurs enjeux sportifs respectifs,
- De l'intérêt supérieur de notre discipline et de l'équité sportive du championnat de Pro A,
- Du fait que les 4 clubs concernés, sont tombés d'accord sur des dates convenant à toutes les parties.

La Commission Sportive Fédérale Pro (CSF Pro), s'appuyant sur les dispositions de l'article II.116 des règlements sportifs, au regard de circonstances exceptionnelles, valide les décisions suivantes :

- **Pro A Dames :**

Validation du report des rencontres opposant Saint-Denis TT93 1 à Étival-Clairefontaine A.S.R.TT 1 et inversement

Ces rencontres sont officiellement reportées au 8 et 10 avril 2026

- **Pro A Messieurs :**

Validation du report de la rencontre opposant GV Hennebont 1 à SPO Rouen 1.

Cette rencontre est officiellement reportée à la date du mercredi 8 avril 2026

La présente décision est prise dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur et dans l'intérêt du bon déroulement des compétitions et du principe d'équité sportive entre les clubs.

Pour la Commission Sportive Fédérale Pro

Fabrice Kosiak

Président de la CSF Pro

